

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{rs} NIVRELET, libraires ; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.
7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — matin, Poste.
9 — 4 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.
9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
10 — 11 — — Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Ceux qui ont pu douter de l'échec subi par l'ancienne politique des Etats secondaires, à Bade, n'ont plus qu'à consulter les dernières appréciations de la Gazette prussienne, pour revenir de leur erreur. Cette feuille déclare, en effet, sans détour, que la Prusse n'est nullement disposée, en vue d'un accord plus facile, à revenir à l'ancienne politique fédérale et qu'elle ne cédera dans aucune des questions qui ont été soulevées. Voici ce qui a été déclaré à Bade, ajoute la Gazette prussienne. Depuis longtemps aucun article n'avait fait autant plaisir aux hommes politiques de Berlin, et il y a lieu de penser que cette heureuse impression confirmera le gouvernement prussien dans ses résistances.

Quant à l'article de la Gazette prussienne que nous venons de signaler, il mérite à plus d'un titre une mention particulière. Cette feuille, après avoir démontré la solidité des garanties données à l'Europe par l'entrevue de l'Empereur Napoléon III et du Prince régent, aborde ainsi la question purement allemande :

« Avant la réunion de Bade, dit la Gazette prussienne, on prétendait souvent que la Prusse devait ou bien chercher une alliance à l'étranger, ou bien revenir à l'accord complet avec tous ses confédérés allemands, c'est-à-dire à l'ancien système de la Diète germanique. Les journées de Bade ont montré que la Prusse a pris une autre route. La Prusse persiste, de la manière la plus décidée, dans sa politique intérieure, dans sa politique allemande ; elle n'a pas l'intention de sacrifier cette politique à la direction qu'ont suivie jusqu'ici quelques uns de ses confédérés ; elle ne renoncera pas à sa position dans la question hessoise et dans celle du Schleswig-Holstein ; elle cherchera à baser sur des fondements plus naturels l'organisation militaire de la Confédération, par laquelle a lieu l'action militaire de l'Allemagne ou cette organisation elle-même devient une illusion. Elle ne s'opposera pas aux tendances

nationales du peuple allemand et ne renoncera pas davantage au caractère national de son propre gouvernement. Voilà ce qui a été déclaré sans équivoque à Bade. »

On ne doute pas que ces déclarations soient formulées dans la note de M. Schleinitz envoyée aux puissances pour les éclairer sur la véritable portée des conférences de Bade.

En attendant que la situation que nous venons d'indiquer se développe, nous apprenons par des correspondances de Francfort que, sous peu de jours, des conférences ministérielles entre les quatre royaumes secondaires auront lieu à Dresde, où le chef du cabinet de Stottgard, M. le baron de Hugel, est déjà arrivé ; ceux de Bavière et de Hanovre y sont aussi prochainement attendus. On ne dit pas encore dans quel but ces réunions auront lieu ; elles ne pourront, en tout cas, être regardées de bon œil par le gouvernement prussien ; mais il y a lieu d'espérer qu'après avoir cherché vainement à éluder l'application des idées de Berlin, on y reviendra par la force des choses. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, 3 juillet. — Les nouvelles de Rome, en date du 30 juin, apprennent que le Pape, sur l'invitation du général de Goyon, devait visiter le 2 juillet les fortifications de Civita-Vecchia, où Sa Sainteté sera fêtée par la ville et la garnison française. Le général de Lamoricière était revenu à Rome. Les nouvelles de Naples ont produit une certaine fermentation à Rome.

Naples, 1^{er} juillet. — La base du programme du ministre Spinelli est un projet de confédération italienne tel que celui recommandé par l'Empereur Napoléon III. Le but de la confédération serait essentiellement défensif, et sauvegarderait l'autonomie de chaque Etat en favorisant l'unité nationale.

Civita-Vecchia, 2 juillet, midi 10 minutes. — Sa

Sainteté vient d'arriver ici où elle a été reçue aux acclamations de la population. Elle s'est rendue immédiatement à la cathédrale, au milieu des autorités et des habitants.

Elle rentre ce soir au Vatican.

Marseille, 3 juillet. — Les lettres de Palermo sont du 25 juin. Les comités sont convoqués pour préparer les listes électorales pour le vote universel du peuple et de l'armée sur l'annexion. Les convents sont exceptés. Ordre a été donné de convertir en canons la plupart des cloches.

Naples 30. — Le journal officiel rapporte que le roi a envoyé son frère, le comte d'Aquila, visiter deux fois le baron Brenier. S. M. a promis de faire faire une enquête sérieuse. Le 28, tous les commissariats de police avaient été simultanément dévastés en plein jour. Quarante agents ont été tués ou blessés. Un d'eux aurait été brûlé dans l'incendie des archives. Ses dépouilles ont été portées en triomphe.

Le roi, à son arrivée à Naples, a ordonné la formation immédiate de la garde nationale.

Le journal officiel fait l'éloge de la plus grande partie de la population qui est restée calme. L'avocat Romano a été nommé préfet de police. Il a publié une proclamation interdisant toutes espèces de cris, et invitant les militaires à dissiper les rassemblements avec modération.

Londres, 3 juillet. — Une dépêche de Turin reçue par l'office Reuter prétend que M. de Talleyrand aurait insisté auprès de M. de Cavour pour que le cabinet de Turin prenne en considération les ouvertures du gouvernement napolitain. — Havas.

FAITS DIVERS.

Les funérailles de S. A. I. le prince Napoléon ont eu lieu mardi au milieu d'un immense concours de monde. Les souvenirs glorieux réveillés par l'illustre mort, sa longue vie si vaillamment consacrée

FEUILLETON

LE CASSEUR DE PIERRES.

(Suite et fin.)

Le pouvre de la honte montait au visage du casseur de pierres.

— Pour ma femme, murmura-t-il, pour ma fille, passe encore ! Mais, moi... moi...

— N'est-ce pas envers vous surtout que nous devons être reconnaissants ! n'est-ce pas vous qui avez trouvé mon portefeuille ? n'est-ce pas vous qui me l'avez renvoyé par l'intermédiaire de votre fille !

Alors seulement le cantonnier comprit que, tout en le contraignant à faire son devoir, Denise avait sauvé l'honneur de son père, et lui avait préparé une revanche aussi belle peut-être, et plus honorable assurément que celle qu'il avait tout d'abord rêvée.

Il n'en avait encore que le pressentiment ; cinq années plus tard, il en vait la preuve.

Voyez-vous cette blanche maison à volets verts qui s'élève maintenant aux portes de Honfleur, presque au commencement de la route de Paris, la plus belle sortie de ville qui soit au monde ?

Sur l'écusson de cuivre brillant qui décore la porte vernie tout à neuf, vous lisez ces mots :

JEAN MAILLARD,

Entrepreneur de travaux publics.

Ce Jean Maillard-là, M. Jean Maillard, c'est notre ex-casseur de pierres.

M. Duvernay n'a pas eu une de ces reconnaissances banales qui se bornent à donner une somme quelconque et qui ne voient rien au-delà. Non ; il a dit au cantonnier :

— Vous avez une sorte d'éducation, mon ami. Le malheur vous a mis à même de connaître les routes ; il ne faut plus les rapiécer maintenant, il faut en faire. Donnez votre démission. Je vous achèterai des chevaux, des voitures, un matériel complet. Soumissionnez quelque entreprise, je vous patronnerai, je vous cautionnerai. Allez de l'avant ! c'est ainsi qu'on arrive.

Jean Maillard avait suivi ce conseil, et l'horoscope du fabricant s'était réalisé.

Ceux qui se rappellent encore le visage sombre et hargneux du cantonnier ne le reconnaissent plus aujourd'hui dans celui de l'entrepreneur. Cet homme actif, laborieux, à la mine ouverte et franche, au regard brillant, au sourire réjoui ; c'est un bon père, un bon mari, un citoyen estimé, aimé de tous, c'est un homme heureux, un honnête homme.

La bonne Madeleine est bien changée aussi, mais également à son avantage. C'est une dame maintenant, c'est une des plus dignes et des plus charitables bourgeoises de la ville. A peine une ombre du passé reparait-elle parfois sur son visage, uniquement tourné vers l'avenir. Regardez-la plutôt... Regardez Jean Maillard.

Les deux époux déjeuner ; la salle à manger est des plus confortables et des plus gaies. C'est le printemps ; la fenêtre est ouverte. On aperçoit le jardin tout fleuri ;

on entend mille chansons d'oiseaux ; un rayon de soleil se faufile entre les deux battants de la persienne mi-close, et fait miroiter dans l'air un tourbillon d'atomes chatoyants.

On verse le café, M. Maillard déchire la bande de son journal, mais au moment de lire, il s'interrompt tout-à-coup ; il lève les yeux sur sa femme et lui dit :

— Ah ça, Madeleine, notre fille ne vient donc pas ce matin ?

M^{rs} Maillard n'a pas eu le temps de répondre, que des voix fraîches et joyeuses arrivent tout-à-coup du jardin. C'est Denise, c'est Berthe. Elles entrent en se tenant par la main ; elles semblent s'être donné l'une à l'autre ce qui manquait à chacune : Denise à Berthe la santé, Berthe à Denise l'éducation, l'élégance. Ce sont deux jeunes filles accomplies, se sont deux ravissantes demoiselles.

Après les premières embrassades, cependant, Berthe a pris un air grave, presque solennel.

— Monsieur Maillard, dit-elle, et vous, Madame, nous ne sommes pas venues seules ce matin ; nous ne faisons que précéder deux personnes qui ont à vous entretenir de choses fort importantes.

— Quelles personnes ?

— Mon père, mon frère... MM. Duvernay père et fils... et, comme je les entends, comme Denise ne peut assister déceimment à cette entrevue, nous nous sauvons dans le jardin ; au revoir !

Et déjà les deux jeunes filles se sont envolées.

M. Duvernay paraît sur le seuil ; derrière lui, son fil-

au service de la France, tout concourait à attirer sur la route du cortège funèbre le peuple toujours profondément ému devant ce spectacle plein de grandeur d'une personnalité illustre s'acheminant vers la tombe. Chacun voulait voir passer une dernière fois, enveloppé de ses voiles de deuil, le cercueil du Prince qui fut pour nous tous la représentation vivante de la gloire du premier empire et le témoin héroïque du règne mémorable du grand empire.

Dès huit heures du matin l'itinéraire du cortège était sablé et occupé par les sergents-de-ville, la garde de Paris à pied et à cheval et les officiers de paix. A la même heure, les tambours de la garde nationale battaient le rappel et chacun se préparait à prendre part à la cérémonie. — A neuf heures, les troupes et la garde nationale commençaient à arriver sur le terrain qui leur était assigné soit pour former la double haie, soit pour entrer dans le cortège. — Par mesure de sûreté, toutes les rues qui convergent vers l'itinéraire, étaient interceptées.

La foule se portait surtout vers le jardin des Tuileries, la place de la Concorde et les Champs-Élysées; sur l'esplanade des Invalides, les habitants de la rive gauche avaient fait une véritable invasion. — Le temps était magnifique.

De demi-heure en demi-heure le canon des Invalides tonnait.

A dix heures, le cortège funèbre se formait et remplissait toute l'étendue comprise entre le rond-point de la fontaine des Champs-Élysées, devant l'avenue d'Antin et la Tour-Saint-Jacques, rue de Rivoli. Les balcons, les fenêtres et jusqu'aux toits des maisons de la rue de Rivoli, du Ministère de la marine et de l'ancien Garde-Meubles étaient couverts d'une population recueillie.

A onze heures, S. Exc. le maréchal Magnan arrivait, suivi de son état-major, à la tête du cortège, et une salve de 21 coups de canons tirés des Invalides annonçait le départ du char funèbre.

La garde nationale à pied formait la haie à droite, sur l'itinéraire depuis le Palais-Royal jusqu'aux Invalides en longeant la place du Palais-Royal, la rue de Rivoli, la place de la Concorde, l'avenue des Champs-Élysées, l'avenue d'Antin, le pont des Invalides, le quai d'Orsay et l'esplanade des Invalides. — L'infanterie faisant face formait la haie à gauche.

Le cortège était ainsi composé :

M. le maréchal Magnan et son état-major; des chasseurs à cheval, des chasseurs à pied, le 56^e de ligne en nouvel uniforme avec le pantalon large et les guêtres à la zonave. Les guides de la garde et les zonaves de la garde.

M. le général marquis de Lawoëstine et son état-major; deux bataillons de la garde nationale à pied; une compagnie de cent-gardes; les maisons impériales dont les membres étaient à pied; la voiture du clergé; le clergé à pied précédé de quatre suisses et de la croix.

Le char attelé de six chevaux dont les cordons du poêle étaient tenus par LL. EExc. le maréchal Vaillant, l'amiral Hamelin, M. Fould, ministre d'Etat, et M. Troplong, président du Sénat. Venaient ensuite les officiers portant les honneurs sur de riches coussins de velours.

Celui-ci voyageait autrefois pour la maison de son père, on s'en souvient peut-être. Il en est aujourd'hui l'associé. C'est la plus riche fabrique de tout l'arrondissement de Honneur.

On ne l'a peut-être pas oublié non plus, souvent Berthe a dit à Denise que Lionel était un charmant jeune homme; la sœur n'a pas flâté le portrait de son frère.

Encouragé par le geste et le sourire bienveillants de M. Duvernay, Lionel s'avance avec un certain embarras, hésite encore et dit :

— Monsieur Maillard, Madame, avec l'agrément de mon père, qui a bien voulu m'accompagner, j'ai l'honneur de vous demander la main de M^{lle} votre fille. J'aime Denise, et...

Mais à quoi bon en dire davantage? Il est des dénouements qui n'ont pas besoin de s'écrire.

N'oublions pas cependant un dernier détail.

Une heure plus tard, lorsque l'ancien casseur de pierres voulut reprendre la lecture du journal, ses regards tombèrent tout d'abord sur le fait divers suivant :

« Un nommé Pierre Bouquaille, que de mauvaises affaires avaient contraint de se réfugier en Belgique, vient d'être condamné aux dernières assises de Bruxelles, à vingt ans de travaux forcés.... »

Jean s'interrompt et regarda Madeleine.

— Et bien? dit-elle.

Et son regard acheva le reste.

CH. DESLYS.

Derrière le char se trouvait S. A. I. le prince Napoléon en uniforme de lieutenant-général, conduisant le deuil. Son Altesse Impériale, dont tout le monde a remarqué l'attitude pleine d'affliction et de dignité, était accompagné du maréchal duc de Malakoff, et suivi du grand-chambellan et du grand-maître des cérémonies, LL. EExc. les ducs de Bassano et de Cambacères.

S. A. I. le prince Murat représentait l'Empereur.

Immédiatement après, marchaient les maréchaux et les grands dignitaires ainsi que MM. les ministres; puis les officiers de la maison de S. A. I. le prince Jérôme précédant son cheval de bataille caparaonné de noir.

MM. les membres du Sénat, conduits par leur premier vice-président; les membres du Corps-Législatif, ayant à leur tête M. le comte de Morny; les corps constitués en uniforme marchaient très-nombreux, à la place qui leur avait été assignée. Ils étaient suivis d'une colonne de vieux soldats du premier empire ayant des drapeaux et des bannières.

Suivaient encore trois voitures de deuil à 6 chevaux aux armes de l'Empereur; six autres voitures à 6 chevaux; dix-sept à 2 chevaux, toutes tendues de noir et les livrées en grand deuil; deux compagnies des cent-gardes; le général commandant la place et son état-major; deux bataillons de gardes nationaux, les gendarmes d'élite de la garde; un régiment d'infanterie de l'armée. La garde de Paris à cheval fermait la marche.

Le char funèbre était tout argent jusqu'aux roues; sur une plate-forme s'élevaient quatre pilastres qui soutenaient le dôme du char. Il était couronné par quatre génies d'argent qui supportaient la couronne impériale en or. Les angles portaient quatre panaches noirs et quatre trophées de drapeaux tricolores.

En arrivant devant la grille extérieure de l'hôtel des Invalides, les troupes qui devançaient le char, ont fait tête de colonne et sont allées à gauche, sans entrer dans l'hôtel, prendre les positions assignées, dans les contre-allées qui entourent les Invalides. Puis le char de S. A. I. le prince Napoléon, les dignitaires et les grands corps constitués sont entrés dans la grande cour de l'hôtel des Invalides où les vieux débris de nos armées formaient la haie.

La cour d'honneur présentait un aspect imposant et solennel. Les galeries couvertes dont elle est entourée étaient à l'intérieur tendues de noir ainsi que celles qui règnent à l'étage supérieur et que remplissaient de nombreux spectateurs. L'église tout entière, au milieu et dans les bas-côtés était également tendue de noir, et les draperies funèbres étaient ornées de groupes de drapeaux entre lesquels étaient placées les armes impériales.

Au centre de l'église, qu'éclairaient de nombreux lustres et candélabres, se dressait un dais sous lequel s'élevait un magnifique catafalque surmonté de la couronne et entouré d'un nombreux luminaire.

Dans le chœur de l'église, à droite, ont pris place les membres du corps diplomatique, au grand complet, les grand-croix de la Légion d'Honneur; à gauche, sont MM. les officiers des maisons impériales de Leurs Altesses Impériales. — Dans la nef à droite, se trouvaient les membres du conseil d'Etat, les magistrats de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, de la Cour impériale, les membres du barreau, de l'Académie française, les membres du conseil municipal de la Seine; le Tribunal et la Chambre de commerce ainsi que MM. les hauts fonctionnaires des divers ministères.

A midi moins un quart, le cardinal-archevêque de Paris, précédé de quelques dignitaires ecclésiastiques et suivi du clergé de l'église de l'hôtel, va prendre place dans le chœur.

C'est en ce moment que le canon des Invalides annonce l'approche du cortège à l'assistance qui remplit l'église et qui se lève pour recevoir le cercueil.

A une heure moins un quart, Son Em. M^{sr} l'archevêque de Paris précédé de ses grands-vicaires et mitre en tête, descend processionnellement du chœur et se rend à la porte de l'église pour y recevoir le corps. Un silence solennel règne partout, et bientôt l'orgue prélude par une marche funèbre à l'entrée du cercueil. Celui-ci, porté par dix cent-gardes, est placé dans le catafalque en présence de S. A. I. le prince Napoléon qui contient avec peine les sentiments qui l'animent.

Bientôt après, la messe a commencé. A l'Evangile, M^{sr} l'évêque de Troyes a monté en chaire, et le digne prélat, qui paraissait ému, a commencé par dire qu'il n'avait pas l'intention de prononcer une oraison funèbre. Il n'a été prévenu que trois jours avant les obsèques de Son Altesse Impériale, et il a dû céder aux instances de Son Em. le cardinal archevêque de Paris. Néanmoins, dans un discours

qui n'a pas duré moins d'une heure, M^{sr} l'évêque de Troyes a tracé d'abord une courte et brillante esquisse des principaux faits du premier Empire auxquels le prince Jérôme a pris si noblement part; il a décrit à grands traits la mission dont la divine Providence avait chargé le Grand-Homme qui a retiré la France de l'anarchie et rétabli l'ordre et a dû se précipiter dans la gloire, quand les puissances jalouses de notre grandeur et de la sienne, l'y ont forcé, mais en le représentant toujours comme agresseur, quand il ne demandait, au contraire, qu'à fraterniser. Monseigneur a ensuite fait un éloquent et chaleureux éloge du prince qui unissait en lui les plus nobles qualités du cœur et les dons les plus rares de l'intelligence et de l'esprit. Fidèle à son pays, ferme dans l'adversité, il a eu le bonheur de revoir la France et de mourir en chrétien. Le vénérable orateur a mêlé avec délicatesse l'éloge de la reine de Westphalie à celui du prince Jérôme, son époux. C'était, a-t-il, dit le modèle de la femme forte.

Après ce discours, qui a été écouté avec recueillement, M^{sr} Morlot est remonté à l'autel, et pendant l'élévation, M^{me} Connean, dont la voix est admirable, a chanté un *O salutaris* qui a provoqué des larmes.

L'absoute a eu lieu à deux heures au milieu d'une vive impression, et après le *De profundis*, chanté à trois voix, S. A. le prince Murat, MM. les maréchaux et grands dignitaires ont jeté l'eau bénite sur le cercueil qui a été transporté ensuite dans le caveau qui avait été préparé sous la chapelle St-Jérôme pour recevoir les dépouilles du prince.

A deux heures et demie; la cérémonie funèbre était finie. — Havas.

— Le *Moniteur* contient, dans sa partie non officielle, la note suivante :

Quoique l'Empereur ait pris le deuil dès le lendemain de la mort de S. A. I. le prince Jérôme Napoléon, le deuil officiel, porté pendant vingt et un jours, ne comptera qu'à dater du jour de l'enterrement.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Il serait difficile, paraît-il, de dire l'affluence et le recueillement de la population qui assistait mardi à la consécration de l'église de Longué. Mardi soir, sur toutes les routes, les véhicules de tout genre roulaient au milieu d'une foule compacte de gens à pieds qui rentraient à leur domicile. Tous, hier, parlaient avec enthousiasme de cette cérémonie si imposante, si majestueuse : cinq évêques, revêtus de leurs habits pontificaux, avaient assisté à la procession du Saint-Sacrement, précédés de plus de trois cents ecclésiastiques appartenant aux diocèses voisins. Un soleil radieux a favorisé cette solennité religieuse, qui fut embellie aussi de la présence des principaux fonctionnaires civils et militaires des contrées voisines.

RAPPORT de M. Louvet au Corps-Législatif.

(Suite.)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Les crédits demandés pour ce ministère s'élèvent à la somme totale de 29 millions, savoir :

Chapitre xxxii. — Lacunes des routes impériales.....	1,500,000
Chapitre xxxiii. — Rectifications des routes impériales.....	2,500,000
Chapitre xxxiv. — Routes de Corse.....	200,000
Chapitre xxxv. — Ponts.....	800,000
Chapitre xxxvii. — Rivières.....	7,000,000
Chapitre xxxviii. — Canaux.....	3,500,000
Chapitre xxxix. — Ports.....	11,000,000
Chapitre xl. — Dunes et semis, irrigations.....	2,500,000
Total.....	29,000,000

CHAPITRE xxxii. — Lacunes des routes impériales, 1,500,000 francs.

Cette somme, jointe aux 700,000 francs portés au budget de 1860, sera affectée à la construction des lacunes les plus pressantes, notamment dans les Pyrénées et les Alpes, afin de compléter nos relations internationales avec l'Espagne et le Piémont.

CHAPITRE xxxiii. — Rectification des routes impériales, 2,500,000 francs.

Ce crédit, joint aux 2,600,000 francs compris au budget de 1860, est destiné, entre autres travaux, à la route de Rive-de-Gier à Givors et aux traverses de Rennes et de Marseille. A l'occasion de ces traverses, la Commission a fait observer aux Commissaires du Gouvernement que les traverses des villes, quelque utiles qu'elles fussent, n'étaient pas ce qu'il y avait de plus pressé au point de vue du com-

merce et de l'industrie, et qu'il y avait d'autres améliorations plus urgentes, notamment la rectification de quelques-unes de nos routes perpendiculaires aux chemins de fer.

MM. les conseillers d'Etat ont répondu que le quart seulement des 2,500,000 fr., soit environ 600,000 fr., serait affecté aux traverses de Rennes et de Marseille; que les villes subventionnent généralement cette nature de travaux; et que la traverse de Marseille surtout ne pouvait rester dans l'état actuel, parce que la rue de Noailles, par laquelle elle passe, n'a que huit mètres de largeur, qu'elle aboutit au port et que la circulation y est immense

CHAPITRE XXXIV. — Routes de la Corse. 200,000 fr.

Ce crédit, réuni aux 300,000 fr. inscrits au budget de 1860, sera affecté notamment à la construction de la route de Corte à Aleria; deux millions seront encore nécessaires pour l'achèvement complet des routes de la Corse.

CHAPITRE XXXV. — Construction de ponts. 800,000 fr.

Une somme de 1,800,000 fr. est portée pour le même objet au budget de 1860. Ces crédits seront employés principalement à la reconstruction des ponts de Perpignan sur le Tet, d'Albi sur le Tarn, et de Louis-Philippe à Paris. Ce dernier pont est menacé d'une ruine imminente; la ville de Paris concourt pour moitié dans la dépense.

CHAPITRE XXXVII. — Rivières.

Garonne maritime..... 850,000 fr.
Loire maritime..... 800,000 fr.

Le devis des travaux pour améliorer la navigation entre Nantes et la mer s'élève à 4 millions. L'importance de cette amélioration ne peut être mise en doute. La Commission a cru devoir appeler en même temps l'attention de MM. les Commissaires du Gouvernement sur le triste état de la navigabilité de la Loire entre Châtillon et Tours. La Loire est la partie principale de la grande ligne de navigation qui sillonne la France de l'est à l'ouest. MM. les Commissaires ont répondu que l'état qui venait d'être signalé était l'objet de la sollicitude du Gouvernement et que des études se poursuivaient sur ce point.

Marne..... 1,750,000 fr.
Sarthe..... 200,000 fr.

300,000 fr. sont inscrits en outre pour la Sarthe au budget 1860; total 500,000 fr. Le projet des travaux de la Sarthe, compris dans la loi du 31 mai 1846, ne portait la dépense qu'à 3,000,000 fr.; mais cette évaluation fut regardée dès lors comme insuffisante. De nouvelles propositions, faites par MM. les ingénieurs et qui n'ont pu encore être vérifiées et acceptées par l'administration, évaluent à trois millions la dépense des travaux supplémentaires regardés comme indispensables. Les 200,000 fr. ci-dessus seront le premier à-compte sur ces trois millions.

Seine, en amont de Paris..... 1,400,000 fr.
Seine, entre Paris et Rouen..... 900,000 fr.
Vire..... 200,000 fr.
Yonne..... 800,000 fr.
Meuse..... 100,000 fr.

CHAPITRE XXXVIII. — Canaux.

Canal d'embranchement de Nevers. 100,000 fr.
Canal de l'Aisne à la Marne..... 300,000 fr.
Canal de la Rochelle à Marans..... 300,000 fr.
Améliorations des anciens canaux. 2,800,000 fr.

12 millions sont nécessaires pour exécuter les améliorations les plus urgentes sur les anciens canaux de 1821 et 1822, et les autres canaux administrés par l'Etat, dont la longueur totale est de 3,300 kilomètres. On veut compléter l'alimentation, augmenter le tirant d'eau, renouveler quelques écluses. Ces travaux seront faits en quatre campagnes. La somme ci-dessus forme la première annuité.

CHAPITRE XXXIX. — Ports maritimes.

Dunkerque..... 350,000 fr.

Cette somme, réunie à celle de 550,000 fr. comprise au budget de 1860, soldera l'achèvement des derniers travaux de l'amélioration de ce port autorisés par la loi du 16 juillet 1845. L'ensemble de ces travaux aura coûté huit millions.

Boulogne..... 1,000,000 fr.

Ce crédit, grossi des 200,000 fr. compris au budget de 1860, doit être affecté à la construction d'un bassin à flot. L'ensemble de ce travail est évalué à sept millions.

Fécamp..... 250,000 fr.

Cette somme, jointe à 150,000 fr. portés au budget de 1860, forme un crédit total de 400,000 fr., qui sera employé, comme premier à-compte, à la reconstruction de l'écluse du bassin à flot. La dépense de ce travail sera de 1,200,000 fr. Le port de Fécamp n'est pas sans importance. Son tonnage est de quatre-vingt-dix milles tonnes.

Le Havre..... 1,700,000 fr.

Ce crédit, accru de 1,800,000 fr. portés au budget de 1860, sera affecté à la création de l'écluse des Transatlantiques, à la construction du bassin de radoub et à l'élargissement de l'avant-port. L'ensemble de ces travaux, évalué à six millions, a déjà reçu des allocations qui s'élèvent, y compris l'allocation ci-dessus, à 5,200,000 fr.; 800,000 fr. suffiront donc désormais pour solder la dépense.

Port-en-Bessin..... 75,000 fr.

C'est le port de Bayeux, lieu de refuge pour les bâtiments dans ces parages dangereux. La construction de ce port a été ordonnée par la loi du 16 juillet 1845. Les travaux restant à faire aujourd'hui se montent à 370,000 fr., sur quoi l'on propose une allocation de 75,000 fr., indépendamment d'une autre somme semblable de 75,000 fr., comprise au budget de 1860; total 150,000 fr.; 220,000 fr. seulement seront à voter ultérieurement. La dépense totale de ce travail aura coûté 1,400,000 fr., y compris une somme de 100,000 fr. fournie par la ville de Bayeux.

Saint-Malo..... 450,000 fr.

Cette somme, réunie à celle de 550,000 fr., votée au budget de 1860, sera le premier à-compte sur une dépense totale de 5,500,000 fr., destinée à l'amélioration du port de Saint-Malo. Le projet consiste notamment: — à élargir la chaussée du Sillon, de manière à rendre plus faciles les abords de la ville par terre, et à permettre d'asseoir, sur la lisière de cette chaussée, des constructions qui abriteront le grand bassin situé derrière; — à créer dans l'intérieur de ce bassin une digue qui lui donnera du calme; — enfin à construire un pertuis pour faciliter, dans ce bassin, l'introduction des eaux de la mer.

Canntentan..... 150,000 fr.

Ce crédit est destiné à l'amélioration du chenal. Sans cela les dépenses faites antérieurement pour l'amélioration de ce port resteraient improductives, faute d'une entrée sûre et facile. Ce travail coûtera 300,000 fr. Le crédit ci-dessus représente la première moitié de la dépense.

Brest..... 1,500,000 fr.

Brest, point le plus avancé de nos côtes sur l'Océan, n'a pas de port de commerce, pour ainsi dire; et cependant beaucoup de navires marchands viennent s'abriter et trafiquer sous ses murs; c'est le quinzième port de France dans l'ordre de l'importance commerciale; son tonnage est supérieur à 200 mille tonnes. Cette importance va s'accroître beaucoup par la création du chemin de fer qui reliera Brest avec Rennes et Paris. La construction d'un nouveau port marchand a été ordonnée par un décret impérial du 24 août 1859. La dépense est évaluée à quinze millions, dont un million à la charge de la ville. Les 1,500,000 fr. ci-dessus forment le premier à-compte.

Lorient..... 50,000 fr.

Saint-Nazaire..... 450,000 fr.

L'importance du port de Saint-Nazaire grandit tous les jours. Le crédit ci-dessus, grossi de 50,000 fr. inscrits au budget de 1860, soldera l'achèvement du bassin à flot.

Noirmoutiers..... 100,000 fr.

Il s'agit de l'amélioration du chenal. Le travail, autorisé par le décret du 1^{er} décembre 1858, coûtera 270,000 fr. les 100,000 fr.; sont le premier à-compte.

La Rochelle..... 200,000 fr.

A ce crédit vient se joindre celui de 150,000 fr. compris au budget de 1860; total 350,000 fr. Cette somme est destinée à terminer les abords du nouveau bassin à flot. Le solde de cette dépense exigera encore une dernière allocation de 150,000 fr.

Rochefort..... 150,000 fr.

Cette somme, jointe à une somme semblable de 150,000 fr. portée au budget de 1860, est destinée à la construction du nouveau bassin à flot. Ce bassin coûtera 1,500,000 fr., dont 400,000 fr. à la charge de la ville. 550,000 fr. de crédits seront encore nécessaires pour solder la dépense, après la présente allocation.

Rochefort occupe le dix-neuvième rang dans l'ordre d'importance commerciale de nos ports. Son tonnage est de 150,000 tonnes.

Bayonne..... 150,000 fr.

Port-Vendres..... 150,000 fr.

Cette..... 250,000 fr.

Marseille. Port Napoléon..... 3,500,000 fr.

Marseille. Port de la Joliette..... 300,000 fr.

Port de Bastia..... 200,000 fr.

Phares..... 25,000 fr.

Ce crédit n'est inscrit ici, en quelque sorte, que pour mémoire. Le devis total de l'achèvement de nos phares, sur tout notre littoral, se monte à trois millions. L'utilité de cet achèvement est incontestable. Nos phares sont établis dans des conditions parfaites; toutes les marines s'accordent à louer la pureté et la portée de nos feux.

Balisage..... 100,000 fr.

200,000 fr. sont portés en outre pour le même objet au budget de 1860. C'est un premier à-compte sur le crédit d'un million qui est nécessaire pour compléter notre système de balisage. Il n'est pas besoin de faire ressortir l'importance de ce service qui consiste à tracer aux navires l'entrée des ports, au moyen de bouées, de balises sur les écueils et d'amers sur la côte.

CHAPITRE XL. — Dunes et semis; dessèchements et irrigations.

Ensemencements et fixation des dunes. 300,000 fr.

500,000 francs portés pour le même objet au budget de 1860 élèvent le crédit total à 800,000 francs. L'utilité et l'urgence de ce travail n'ont pas besoin d'être démontrées. En dehors de l'allocation ci-dessus, 2,700,000 fr. seront encore nécessaires pour le complet achèvement.

La surface totale des dunes s'élève à 73,308 h., dont 58,968 dans les départements des Landes et de la Gironde et 14,340 répartis dans les départements de la Charente-Inférieure, de la Vendée, de la Loire-Inférieure, du Morbihan, du Finistère et de l'Hérault.

Sur ces 73,308 hectares, la portionensemencée s'élevait, au 31 décembre 1859,

à environ..... 51,592 hect.

Représentant une dépense de 15,447,874 francs.

Il restait à ensemercer au 31 décembre 1859..... 21,716

73,308 hect.

Amélioration de la Dombes. 200,000 fr.

Cette somme, jointe à 100,000 fr. inscrits au budget de 1860, est destinée à continuer la construction des routes agricoles. Après ce crédit, 900,000 fr. seront encore nécessaires à l'achèvement de l'œuvre. L'amélioration de la Dombes aura coûté en tout 1,700,000 fr.

Amélioration de la Brenne. 200,000 fr.

100,000 fr. votés au budget de 1860 portent le crédit total à 300,000 fr. Il s'agit également de continuer la construction des routes agricoles. Après le crédit ci-dessus, 1,200,000 fr. seront encore nécessaires. L'amélioration de la Brenne aura coûté en tout 1,750,000 fr.

Nous avons demandé à MM. les commissaires du Gouvernement pourquoi la Sologne n'était pas comprise à ce chapitre; une dépense de 4,650,000, déjà faite, attend un complément pour porter tous ses fruits. Il nous a été répondu qu'une étude comparative faite en ce moment par le Gouvernement, entre les divers projets présentés, forçait d'ajourner à l'année prochaine la demande des crédits.

Amélioration de la Corse. 190,000 fr.

Dessèchement des marais communaux. 1,610,000. fr.

Une loi spéciale étant soumise en ce moment à l'examen du Corps-Législatif, nous n'inscrivons ici qu'à titre provisoire ce crédit, qui ne pourra être employé que conformément au vote à intervenir.

(La suite au prochain numéro.)

Nous lisons dans la *Revue d'économie rurale*:
« On avait déjà remarqué que les feuilles d'une plante arrosées d'une dissolution de sulfate de fer éprouvent une sorte de stimulant dans leurs fonctions. Un de nos savants horticulteurs, ayant eu l'idée de traiter les fruits de la même manière, a reconnu qu'ils prennent ainsi un accroissement considérable. Voici, selon M. Dubreuil, comment il faut procéder à cette petite opération:

« On mouille les fruits seulement, après qu'ils ne sont plus frappés par le soleil, avec une dissolution contenant un gramme et demi de sulfate de fer par litre d'eau. On répète cet aspersion trois fois: lorsque les fruits ont atteint le premier quart de leur développement, lorsqu'ils sont à moitié grosseur, puis quand ils ont acquis les trois quarts de leur volume. Le sulfate de fer active les fonctions absorbantes du tissu végétal, les fruits attirent à eux une plus grande quantité de sève, au détriment des feuilles, et ils deviennent plus gros.

« Il serait sans doute difficile de traiter ainsi tous les fruits, mais on peut réserver cette opération pour les plus précieux. »

Pour chronique locale et faits divers, p. 600 et.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, 4 juillet. — Le prince San Giuseppe, représentant de la Sicile à Londres, est arrivé à Turin; il a été présenté à M. de Cavour, par le comte Amari.

On mande de Gènes, à la date d'aujourd'hui, qu'un nouveau ministère a été nommé en Sicile. Il est ainsi composé :

Aux affaires étrangères, M. Natolie; à l'intérieur, M. Daita; à la guerre, M. Orsini; à la sûreté générale, M. Laporta; aux cultes, le Père Lanza; à l'instruction publique, M. Loggia; aux finances, M. de Giovanni.

Palermo, 28 juin. — De nombreuses arrestations ont eu lieu d'anciens fonctionnaires et de quelques notables; le peuple demande qu'ils soient fusillés immédiatement. De nouveaux sbires ont été massacrés. Il règne une grande confusion dans l'intérieur de l'île. Garibaldi a envoyé des colonnes pour rétablir l'ordre, mais son ministère est impopulaire, surtout Crispi. Malgré les discordes entre les villes et les villages et la résistance aux impôts, la même ardeur existe toujours pour chasser les Napolitains. — Havas.

Le journal officiel de Naples a paru, le 27, sous le titre : *Journal constitutionnel du royaume des Deux-Siciles.* — Havas.

Sommaire de L'ILLUSTRATION, du 30 juin.

Revue de la semaine. — Courrier de Paris. — Concours national d'agriculture. — Causerie dramatique. — Une représentation dramatique à Turin. — Emprunt romain. — Les Portraits d'autrefois et les Portraits d'aujourd'hui. — L'Épopée de Rosine. — L'Entrée du duc d'Anjou à Anvers. — Gazette du Palais. — Hygiène et Médecine. — Chronique musicale. — Nicolas Golesco, président du conseil en Valachie. — L'Ange de la Rédemption.

Gravures : Le Château de Villegenis. — Concours général d'agriculture : 2 gravures. — Signature du procès-verbal de la prise de possession de Nice. — Le Port et l'Évêché de Catane. — La ville de Catane. Ile de Croissy à Chatou. — Procession de la Fête-Dieu à Evian. — Entrée de François, duc d'Anjou, à Anvers. — L'Annexion de la Savoie, par Cham : 12 gravures. — La Pêche à la ligne. — Nicolas Golesco. — L'Ange de la Rédemption. — Rébus.

M. PASSEDOIT, fondateur, à la Croix-Verte, prévient MM. les propriétaires dont les maisons bordent les trottoirs, qu'il a été autorisé par M. l'architecte de la ville, à leur offrir un modèle de gargouille ou tuyau de dégorgeement destiné pour les conduits en usage.

Ce système étant beaucoup plus simple et plus solide, présente également l'avantage de coûter bon marché. (319)

M. CARETTE,

Chirurgien-dentiste de Paris.

PROFESSEUR DE PROTHÈSE DENTAIRE,

Auteur de plusieurs ouvrages sur l'Art du Dentiste, notamment de celui intitulé *LE DENTISTE DE LA MAISON*, approuvé par l'École de Médecine.

Rue Daillé, n° 16, pour quinze jours. (320)

AVIS.

La Maison de Banque A. SERRE, 3, rue d'Amsterdam, ouvre des comptes courants avec chèques, fait des avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc., etc. Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque, est adressé à toute personne qui en fait la demande.

M. Mérigot, chirurgien dentiste, à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 5, le 6 et le 7 juillet. (306)

BOURSE DU 4 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 68 65
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 97 00

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS DÉCÈS.

Le vendredi 6 juillet 1860, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans une maison, sise à Saumur, rue de Fenet, près l'église Notre-Dame, où est décédé le sieur Victor FOUET, chapelier, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête de M. Louis Golier, tuteur de la mineure Eugénie Fouet.

Il sera vendu :

Lits, couettes, rideaux, couvertures, draps, serviettes, chemises, effets, buffet, armoire, tables, chaises, glaces, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 10 juillet 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée demoiselle Ursule COULON, rentière, sise à Saumur, carrefour Dacier, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession, à la requête de M. Louis Amilin, menuisier, demeurant à Ballan, canton de Montbazou (Indre-et-Loire), administrateur légal de demoiselle Marie-Augustine Amilin, sa fille, mineure.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelats, rideaux, couvertures, couvre-pieds, draps, serviettes, nappes, quantité de beaux effets, armoires, buffets, chiffonnier, glaces, guéridons, tables, chaises, tableaux et objets antiques, bijoux, argenterie, anciennes dentelles, et quantité de beaux objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A VENDRE,

Un petit Jardin en plein rapport avec Pavillon composé de plusieurs pièces et servitudes, situé au Pont-Fouchard. S'adresser à M. Godfroy, imprimeur, Grand-rue, ou à M. Clouard, notaire.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n° 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

Déposé au Tribunal de commerce.

EAU ARCHELAIS

Procédé infailible pour faire repousser les cheveux et en arrêter la chute en peu de temps.

Dépôt central chez M. L. PETIT, coiffeur, rue du Change, n° 10, à Tours.

Cette Eau, dont l'efficacité est incontestable et si justement appréciée par les personnes qui en ont fait usage jusqu'à ce jour, ayant été approuvée par la médecine, et soumise à l'examen de chimistes distingués, a été reconnue inoffensive pour l'usage externe et bienfaisante pour le cuir chevelu.

Ne renfermant que des principes régénérateurs et n'étant composée uniquement que de sucs de plantes toniques, elle lutte contre les calvities les plus prononcées et prévient celles qui tendraient à se déclarer.

Prix : 3 fr. et 5 fr. le flacon.

On fait des traités à forfait. — On garantit, dans l'espace de 4 mois, un bon résultat.

POMMADE ARCHELAIS

Prix : 2 francs le pot.

Renfermant les mêmes principes que l'Eau, elle en seconde les bienfaits effets et, après la régénération de la chevelure, elle en entretient la finesse et la souplesse.

Dépôt, à Saumur, chez M. TURMEAU, coiffeur, rue d'Orléans. (168)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE
PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 5 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean; à Baugé, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. PRIX DU POT : 5 FR. (4)

AVENDRE

La MAISON occupée par M^{me} Pasquier, modiste, rue Saint-Jean. S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

A VENDRE

UN GRAND COUPÉ,
(Carrosserie de Paris),

En bon état et très-confortable, avec patentes et strapontin.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

Ecurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

MAISON A LOUER

Présentement.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

PIERRE DIVINE DE SAMPSO,

guérit toujours et promptement (souvent dans les 24 heures) les écoulements récents et chroniques. — Le flacon : 4 francs. — Dépôt à Saumur, pharmacie Guichard.

Bon préservatif.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

CONSERVATEUR DENTAIRE
EAU DE PHILIPPE

PRIX 2 fr. 50 c. le flacon. 1 fr. 50 c. la 1/2.

Pour Nettoyer, Blanchir, Conserver les DENTS, et les soins de la BOUCHE.

FABRIQUE, rue St-Martin, 125. Dépôt, boulevard des Capucines, 43, PARIS.

Vente en gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôt à Saumur, chez BALZEAU, coiffeur, rue d'Orléans. (18)

BAINS DE MER DE SAINT-MALO.

Plage et piscine magnifiques aux portes de la ville, casino, bals et concerts, régates, courses de chevaux; vie peu chère, logements et hôtels confortables.

LE

COURRIER DES FAMILLES

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS AGRICOLES

Paraissant les 1^{er}, 10 et 20 du mois, en 24 colonnes.

5^e ANNÉE.

« Le Courrier des Familles obtient des suffrages et des succès, parce que son programme est le plus varié, le plus attrayant et le plus complet de tous les journaux à bon marché. » (La Patrie.)

Un An : 8 francs.

Par un mandat au Directeur, 1, rue Baillet, à Paris.

ANNUAIRE DES FAMILLES
ET LE MÉDECIN DES EAUX

Un beau volume de 320 pages, contenant — outre une foule de renseignements utiles : — les établissements minéraux de la France (propriétés des eaux, maladies qu'elles combattent, itinéraires, etc.), — un dictionnaire d'hygiène et de médecine domestique, traitant toutes les maladies les plus communes : causes, effets, symptômes, médication ou traitement de chaque maladie, etc.

Prix : 1 fr. 50 c.

Mandat au D^r L. MULLER, 1, rue Baillet, à Paris.

Les abonnés au COURRIER DES FAMILLES reçoivent cet ouvrage en PRIME.

Saumur, imprimerie de P. GODET.